

Le règlement de l'épreuve

L'inscription au bike and run de Dijon implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

« Le Bike and Run » épreuve inscrite au calendrier des courses dépendant de la fédération française de triathlon, est organisée par le club Dijon Triathlon. Il s'agit d'une course à pied et à vélo par équipe de 2 chronométrée, empruntant les chemins d'Ahuy et d'Hauteville. Le Bike and Run 2024 propose 3 courses : 2 pour les jeunes de 15' et de 25' et 1 d'une heure pour les catégories de cadet à vétéran.

Les lieux de départ et d'arrivée se situent sur le terrain de foot et alentours d'Ahuy.

Le départ des 3 courses sera donné le dimanche 15 décembre 2024 à 13h00 poussins et pupilles, 13h30 (benjamins et minimes) et 14h30 (cadets à vétérans)

2. PARTICIPATION

Le Bike and Run est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2009 ou avant** (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non pour la course XS et pour toute personne née entre 2010 et 2013 pour la course benjamins/minimes et de 2014 à 2019 pour la course poussins/pupilles

3. Règles de course

Le Bike and Run se court en autosuffisance.

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. Pass Compétitions

C'est une condition obligatoire pour pouvoir participer à une compétition pour les non titulaires d'une licence FFTRI compétition.

Tous les autres (non licenciés ou licenciés loisirs FFTRI) devront prendre un pass compétition leur servant d'assurance. Ceux qui s'inscriront avec le dossier papier devront fournir avec ce dossier l'attestation comme quoi ils sont en règle avec le pass compétition.

Ceux qui s'inscriront par internet suivront la procédure pour le régler

La validité de la licence s'entend le jour de la manifestation. Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

5. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points différents parcours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

6. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

7. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses «Bike and Run». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par l'intermédiaire du Pass compétition.

Bulletin d'inscription 2024-2025

A renvoyer avec photocopie de la licence (ou PASS Compétition pour les Non licenciés compétition à la FFTRI) + règlement

Nom de l'équipe (identique à toutes les étapes) :

Course (cocher la case correspondante):

XS (à partir de 2009) 18€

Jeune 1 (de 2019 à 2014) 4€

Jeune 2 (de 2013 à 2010) 6€

Attention : Inscription sur place: + 4 €

+2€ de Pass comp pour les non-licenciés FFTRI Compétition (par personne NL)

Prenez votre Pass en ligne (obligatoire) via le QR code:



Équipe → Masculine Féminine Mixte

Pour le XS :

Catégorie → cadet/junior (de 2009 à 2006) senior (2005 à 1986) vétérans (1985 et avant)

XS : Equipe constituée de 2 athlètes catégories différentes = « Senior » voir Article 2 du règlement

Équipier 1 :

Nom : Prénom : Sexe :

Date de naissance : / /

Adresse :

tel : E-mail :

N° de licence (FFTRI uniquement):

Club (FFTRI uniquement) :

Non licencié FFTRI OU Licencié FFTRI Loisir :

Il faut prendre un Pass en ligne et renseigner le formulaire Info santé et fournir l'attestation pour les mineurs.

.Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussignéautorise mon enfant à participer au Bike and run de

.....

Signature

Équipier 2 :

Nom : Prénom : Sexe :

Date de naissance : / /

Adresse :

tel : E-mail :

N° de licence (FFTRI uniquement):

Club (FFTRI uniquement) :

Non licencié FFTRI OU Licencié FFTRI Loisir :

Il faut prendre un Pass en ligne et renseigner le formulaire Info santé et fournir l'attestation pour les mineurs.

.Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussignéautorise mon enfant à participer au Bike and run de

.....

Signature

Règlement du challenge hivernalde Bike & Run 2024 – 2025

Article 1 : Ce challenge est organisé afin de promouvoir la discipline Bike&Run et la convivialité du sport en équipe. Il est ouvert à toute équipe constituée de deux personnes licenciées FFTRI ou non, Les licenciés FFTRI seront couverts par leur licence de l'année en cours, les non-licenciés ou licenciés d'une autre fédération, par un Pass Compétition. Pour obtenir un Pass compétition, le non-licenciés compétition FFTRI devra avoir répondu et signé le formulaire Info santé (questionnaire Santé et Attestation pour les mineur).

Article 2 : Pour être classé dans une catégorie, il faudra que les deux athlètes composant l'équipe soient de la même catégorie à contrario l'équipe sera classée Senior. (Exemple : une équipe composée d'une cadet et d'un junior font partie de la même catégorie / un senior et un vétéran font partie de la catégorie Senior)

La catégorie retenue est celle de la saison 2025 (voir bulletin d'inscription) pour les étapes de l'ensemble du circuit (y compris les étapes se déroulant d'octobre à décembre 2023)

Article 3 : Les équipes qui souhaitent participer au classement général du circuit régional doivent obligatoirement être constituées des mêmes équipiers. Lorsqu'un concurrent change d'équipier au cours du Challenge, il ne récupère pas les points acquis avec son équipier précédent.

Article 4 : Toutes équipes seront classées à partir d'une participation, le classement final sera établi sur la base des 5 meilleurs résultats pour la Distance XS et pour les épreuves jeunes

Article 5 : Le classement général du Challenge est par addition des points obtenus sur chaque épreuve et des points de bonification qui seront attribués

Bonification :

150 points de bonification seront attribués à l'équipe qui a réalisé 7 étapes.

100 points de bonification seront attribués à l'équipe qui a réalisée 5 étapes mini. dans 3 départements différents

NB : Les points ne sont pas cumulables

En cas d'égalité, c'est le meilleur classement, puis le second meilleur classement.../... qui départagera les équipes.

Article 6 : Le règlement de la FFTRI sera en vigueur sur ce Challenge.

Port du casque obligatoire pour les 2 équipiers tout au long de l'épreuve, 1 VTT en bon état par équipe. Les VTT à assistance électrique sont interdits. Le passage de VTT doit se faire de main à main. Arrivée en commun des 2 équipiers. En cas d'arrivée au sprint, c'est le dernier des deux partenaires qui classe l'équipe.

Article 7 : Le classement provisoire du Challenge sera consultable sur le site de la ligue avant chaque étape.

Article 8 : Attribution des points sur chaque étape (dans chaque catégorie) :

1er : 100 points 4ème : 82 points 7ème : 78 points

2ème : 90 points 5ème : 80 points 8ème : 77 points

3ème : 85 points 6ème : 79 points .../...

Attribution des points du dernier équipage classé du classement général lors d'un abandon

Article 9 : Le Challenge comporte 3 classements : Féminin, Masculin, et Mixte et récompense les catégories suivantes:

- Les 3 premières équipes JEUNE 1 (de 2019 à 2014)
- Les 3 premières équipes JEUNE 2 (de 2013 à 2010)
- Les 3 premières équipes cadettes/ juniors (de 2009 à 2006)
- Les 3 premières équipes seniors (2005 à 1986)
- Les 3 premières équipes vétérans (1985 et avant)